

# **REGLEMENT COURSE**

## **1 - COURSE A PIED NATURE 3 FORMATS DE COURSE : 10 KM ,12 KM ET 20 KM**

L'Association Line organise le **DIMANCHE 28 JUIN 2026** une épreuve de course à pied dénommée : « LA BRESSOL'LINE » inscrite au calendrier des courses hors stade de l'AIN.

L'épreuve est ouverte aux jeunes de + de 16 ans pour le 10 et le 12 km et de + de 18 ans pour le 20 km.

### **Art 1-Tarifs inscriptions et paiements**

**10 km :** 12 € + 1€ par internet 15 € sur place

**12 kms :** 14 € + 1 € par Internet 18 € sur place.

**20 kms :** 19 € + 1 € par internet 23 € sur place.

### **INSCRIPTIONS LIMITEES SUR PLACE**

### **Art 2-Récompenses :**

Un lot sera remis à chaque coureur dans la limite des stocks disponibles.

SEULS, Les trois premiers hommes et femmes au scratch de chaque course seront récompensés.

Le plus jeune et le plus âgé seront mis à l'honneur ainsi que le plus gros groupe constitué d'une même entité (club sportif, entreprise...)

### **Art 3-Parcours :**

Parcours sur chemins, sous-bois, peu de portions goudronnées, sans grande difficulté.

Ravitaillement en milieu de parcours et à l'arrivée pour le 10 et 12 km et 1 de plus pour le 20 km.

Plus des points d'eau auprès de certains signaleurs.

### **Art 4-Horaires et lieu de départ :**

**8 H 30 pour le 20 km, 9 H pour le 12 km et le 10 km.**

SALLE POLYVALENTE DE BRESSOLLES

### **Art 5-Chronométrage :** Puce intégrée au dossard.

### **Art 6-Sécurité :**

Secours assurés par les signaleurs aux différents carrefours et les secouristes basés près du lieu de départ et d'arrivée.

**Il est interdit d'être accompagné de quelque manière que ce soit. (Sauf mal voyant)**

**Entraide entre concurrents :** Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent dans l'attente des secours.

### **Art 7-Dossards :**

Retrait possible dans la salle polyvalente :

- Le samedi 27 entre 14 H et 17 H

**L'engagement d'un coureur implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.**

- Et le jour même entre 7 H et 8 H 30

Tout engagement est personnel. Sauf accord préalable de l'organisateur et que toutes les conditions soient remplies, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **Art 8-Vestiaire :** Un vestiaire gardé sera organisé.

**Art 9-Droit à l'image :** Tout concurrent autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lui et ses enfants lors de la manifestation.

### **Art 10-Certificat médical/Licence/ou PPS :**

#### **Licenciés :**

- Seule la licence athlé est admise.
- Non licenciés ou licenciés d'autres fédérations fournir:**
- le PPS (Pass Prévention Santé) valable 1 an à télécharger sur pps.athle.fr Prix 5 € assurance incluse
    - Pour les mineurs : sur la plateforme PPS intégration d'un questionnaire de santé pour les mineurs gratuit. Fournir également une autorisation parentale.

#### **Art 11-Assurance :**

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile.

Tout litige sera tranché par l'organisation.

### **Art 12-Modification/annulation :**

Toute inscription est définitive.

En cas de force majeure (intempéries...) pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler en partie ou en totalité l'épreuve sans remboursement des inscriptions. Toute inscription est définitive.